

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de technicien d'art

Métiers des minéraux et des métaux
Spécialité « lustrier »

SESSION 2016

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

La phase d'admissibilité comporte une épreuve orale consistant en une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier.

(préparation : vingt minutes ; durée vingt minutes ; coefficient 1).

<h2>SUJET n°2</h2>

Sur la base d'un dossier photographique, l'interrogation porte sur :

- le classement dans un ordre chronologique des photographies ci-jointes ;
- la définition des styles et la datation des styles ;
- le commentaire au choix d'un des objets que vous avez reconnu sur l'une des quatre photographies (caractéristiques précises du style, des matériaux, de l'ornementation, de la technique).







